

pca

postclassicalarchaeologies

volume 2/2012

SAP Società Archeologica s.r.l.

Mantova 2012



EDITORS

Gian Pietro Brogiolo (chief editor)
Università degli Studi di Padova
gpbrogio@unipd.it

Alexandra Chavarria (executive editor)
Università degli Studi di Padova
chavarria@unipd.it

ADVISORY BOARD

Giuliano Volpe (Università degli Studi di Foggia)

Marco Valenti (Università degli Studi di Siena)

ASSISTANT EDITOR

Francesca Benetti (Università degli Studi di Padova)

EDITORIAL BOARD

Andrea Breda (Soprintendenza BB.AA. della Lombardia)

Alessandro Canci (Università degli Studi di Padova)

Jose M. Martin Civantos (Universidad de Granada)

Girolamo Fiorentino (Università del Salento)

Caterina Giostra (Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano)

Susanne Hakenbeck (University of Southampton)

Vasco La Salvia (Università degli Studi G. D'Annunzio di Chieti e Pescara)

Bastien Lefebvre (Université de Toulouse II Le Mirail)

Alberto León (Universidad de Córdoba)

Tamara Lewit (Trinity College - University of Melbourne)

Federico Marazzi (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa di Napoli)

Dieter Quast (Römisch-Germanisches Zentralmuseum Mainz)

Andrew Reynolds (University College London)

Mauro Rottoli (Laboratorio di archeologia dei Musei Civici di Como)

Post-Classical Archaeologies (PCA) is an independent, international, peer-reviewed journal devoted to the communication of post-classical research. PCA publishes a variety of manuscript types, including original research, discussions and review articles. Topics of interest include all subjects that relate to the science and practice of archaeology, particularly multidisciplinary research which use specialist methodologies, such as zooarchaeology, paleobotanics, archeometallurgy, archeometry, spatial analysis, as well as other experimental methodologies applied to the archaeology of post-classical Europe.

Submission of a manuscript implies that the work has not been published before, that it is not under consideration for publication elsewhere and that it has been approved by all co-authors. Each author must clear reproduction rights for any photos or illustration, credited to a third party that he wishes to use (including content found on the Internet). Post-Classical Archaeologies is published once a year in May, starting in 2011. Manuscripts should be submitted to editor@postclassical.it accordance to the guidelines for contributors in the webpage <http://www.postclassical.it>

For subscription and all other information visit the web site <http://www.postclassical.it>

DESIGN

Paolo Vedovetto (Università degli Studi di Padova)

PUBLISHER

SAP Società Archeologica s.r.l.
Viale Risorgimento 14 - 46100 Mantova
www.archeologica.it

PRINTED BY

La Serenissima, Contrà Santa Corona 5, Vicenza

Authorised by Mantua court no. 4/2011 of April 8, 2011

CONTENTS PAGES

EDITORIAL		5
RESEARCH		
G. Dean	GIS, archaeology and neighbourhood assemblages in Medieval York	7
É. Jean-Curret	SIG, morphologie et archives foncières médiévales: dynamiques spatiales d'un quartier de Bordeaux aux XIV ^e et XV ^e s.	31
B. Lefebvre	The study of urban fabric dynamics in long time spans. Modelling, analysis and representation of spatio-temporal transformations	65
T. Bisschops	It is all about location: GIS, property records and the role of space in shaping late medieval urban life. The case of Antwerp around 1400	83
A. Nardini	Siena: un 'prototipo' di GIS di fine millennio a dieci anni dalla creazione	107
V. Valente	Space syntax and urban form: the case of late medieval Padua	147
C. Citter	Townscape-Landscape. The shaping of the medieval town of Grosseto and its territory (AD 600-1400)	167
K.D. Lilley	Mapping truth? Spatial technologies and the medieval city: a critical cartography	201
BEYOND THE THEME		
V. Caracuta, G. Fiorentino, M. Turchiano, G. Volpe	Processi di formazione di due discariche altomedievali del sito di Faragola: il contributo dell'analisi archeobotanica	225
P. Forlin	Airborne LiDAR Data analysis of Trentino Alpine landscapes: a methodological approach	247

DOSSIER - PUBLIC ARCHAEOLOGY IN EUROPE

- G.P. Brogiolo** Archeologia pubblica in Italia: quale futuro? 269
- J. Flatman** The past, present and future of rescue archaeology in England 279
- F. Iversen** The land of milk and honey? Rescue archaeology in Norway 299
- I. Catteddu, M.A. Baillieu, P. Depaepae, A. Roffignon** L'archéologie préventive en France: un service public original 319
- A. León** Public administration of archaeology in Spain. Notes on the current situation and future prospects 337

RETROSPECT

- A. Buko** Early Medieval archaeology in Poland: the beginnings and development stages 361

PROJECT

- P. Chevalier** *Le Corpus architecturae religiosae europaeae, saec. IV-X, en France et la base de données Wikibridge CARE* 379

REVIEWS

- G. Bertelli, G. Lepore, *Masseria Seppannibale Grande in agro di Fasano (BR). Indagini in un sito rurale (aa. 2003-2006)* - by **M. Valenti** 385
- E. Vaccaro, *Sites and Pots. Settlement and Economy in Southern Tuscany (AD 300-900)* - by **M. Valenti**
- S. Hakenbeck, *Local and Ethnic Identities in Early Medieval Cemeteries in Bavaria* - by **F. Benetti**
- J. Buckberry, A. Cherryson, *Burial in Later Anglo-Saxon England c.650-1100 AD* - by **A. Chavarria Arnau**
- N. Christie, P. Stamper (eds), *Medieval Rural Settlement. Britain and Ireland, AD 800-1600* - by **C. Citter**
- A.J. Boas, *Domestic Settings. Sources on Domestic Architecture and Day-to-day Activities in the Crusader States* - by **F. Benetti**
- A. Plata Montero, *Génesis de una villa medieval. Arqueología, paisaje y arquitectura del valle salado de Añana (Alava)* - by **J. Sarabia**
- J.D. Bodenhamer, J. Corrigan, T.M. Harris (eds), *The Spatial Humanities. GIS and the future of humanities scholarship* - by **P. Marcato**
- F. Cambi, *Manuale di archeologia dei paesaggi. Metodologie, fonti, contesti* - by **M. Valenti**
- N. Marquez Grant, L. Fibiger (eds), *The Routledge Handbook of Archaeological Human Remains and Legislation* - by **M. Marinato**
- V. Pace (ed), *L'VIII secolo: un secolo inquieto* - by **M. Camerin**
- G. Pantò (ed), *Archeologia a Chieri. Da Carreum Potentia al Comune basso-medievale* - by **M. Smanio**
- I. Ahumada Silva, *La collina di San Mauro a Cividale del Friuli. Dalla necropoli longobarda alla chiesetta bassomedievale* - by **M. Valenti**

L'archéologie préventive en France: un service public original

ISABELLE CATTEDDU
MICHEL A. BAILLIEU
PASCAL DEPAEPE
ARNAUD ROFFIGNON

Archéologue Ingénieur, Inrap Grand Ouest.
isabelle.catteddu@inrap.fr

Adjoint scientifique et technique, Inrap Grand Ouest

Directeur scientifique de l'Inrap

Directeur général de l'Inrap

700 km²: cette surface est celle que l'on estime être touchée chaque année en France, par des travaux d'aménagement du territoire; qu'il s'agisse de constructions de lotissements privés ou publics, de zones commerciales ou industrielles, de carrières, de routes ou encore de voies ferrées... Les conséquences sur les vestiges du passé que recèle le sous-sol sont donc majeures, puisque l'on découvre aujourd'hui, sur un tracé linéaire, environ un site important tous les 800 mètres. Ce sont ainsi des milliers de sites qui depuis une trentaine d'années sont concernés. Une grande part d'entre eux a toutefois pu être «sauvegardée par l'étude», révolutionnant la connaissance de notre passé, grâce à l'application d'une législation sur l'archéologie préventive, qui ne s'est toutefois pas mise en place sans heurt.

Aujourd'hui, l'archéologie préventive a remplacé l'archéologie de «sauvetage». Elle fait intervenir les archéologues en amont des chantiers d'aménagement, pour réaliser dans un premier temps, sur prescription de l'État, un «diagnostic» puis, le cas échéant, une fouille, suivie de l'étude approfondie de ces «*archives du sol*» (A. Leroi-Gourhan). Toutes les surfaces aménagées ne font bien sûr pas l'objet d'un diagnostic archéologique, pour des raisons scientifiques et pratiques évidentes. On estime que seuls 20% d'entre elles peuvent être «sauvegardées» par l'étude puisque détruites à terme. La sélection des sites repose sur l'État, qui fonde sa prescription sur un faisceau d'indices, notamment la connaissance du passé à travers

la «carte archéologique». Mais pas seulement, car le propre de l'archéologie préventive est de permettre de réaliser des découvertes dans des zones vierges de toute connaissance. Ce défi permanent, la loi du 17 janvier 2001 en organise le cadre en visant la conciliation entre la préservation du passé et la recherche scientifique d'une part et le développement économique et l'aménagement du territoire d'autre part.

1. Historique de l'archéologie préventive en France: régime juridique, création de l'Inrap et perspectives

En France, au 19^e siècle, l'archéologie se pratiquait de manière «officiuse» et aléatoire. Les «Monuments historiques» ne prenaient en effet pas en compte la protection des vestiges non monumentaux. Les fouilles restèrent donc occasionnelles pendant de nombreuses décennies. Il faudra attendre 1941 et la loi Carcopino pour qu'un premier cadre soit fixé, imposant la déclaration obligatoire de toute découverte fortuite auprès de l'État. Ce dernier (à travers le ministère de la Culture, qui ne sera créé par Malraux qu'en 1959) est d'ailleurs le seul à pouvoir autoriser les investigations archéologiques et à disposer d'un droit d'expropriation. Son rôle est autant administratif que scientifique puisqu'il définit, dès cette époque, les priorités de la recherche au sein de directions régionales préhistoriques et historiques, aujourd'hui devenues des services régionaux de l'archéologie abrités dans les directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés du ministère de la Culture. Les principes de cette loi sont encore en vigueur aujourd'hui, l'État collaborant avec tous les acteurs de l'archéologie: les Universités, le CNRS (Conseil national de la recherche scientifique), l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) ainsi que les autres acteurs (services de collectivités territoriales, structures associatives, sociétés privées...), dont un certain nombre sont agréés par l'État pour intervenir, au-delà de fouilles programmées, en matière d'archéologie préventive.

Dans les années 1960-1970, la destruction massive de vestiges dans plusieurs villes de France (Paris, Lyon, Marseille...) est à l'origine d'une prise de conscience de première importance. S'enclenche alors une série de fouilles de «sauvetage» d'urgence. Une situation peu satisfaisante cependant puisqu'elle implique des interruptions de travaux, des négociations au coup par coup entre les représentants de l'État en région et les aménageurs, générant régulièrement des tensions voire des conflits avec ces derniers. De plus, l'absence d'une législation adaptée ne permet pas de prendre en compte les enjeux archéologiques en amont des dossiers d'aménagement. Sur le plan de la recherche, les moyens et les ressources

dévolus aux opérations sont le plus souvent insuffisants et inadaptés à l'intérêt scientifique des découvertes. C'est dans ce contexte complexe qu'est créée, en 1973, l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan). À cette époque, l'Etat négocie puis conventionne avec les aménageurs, puis confie à l'Afan, sous son contrôle, la réalisation des diagnostics et des principales fouilles de sauvetage en France.

La création en 1974, d'une «carte archéologique» au sein de chaque service régional de l'archéologie et l'augmentation progressive des moyens pour l'archéologie de sauvetage entraînent la multiplication des fouilles, d'autant qu'en 1977, est adopté l'article R. 111-3-2 du code de l'urbanisme qui permet de refuser un permis de construire «si les constructions sont de nature (...) à compromettre la conservation des vestiges archéologiques». La réglementation et la reconnaissance de l'archéologie vont alors se renforcer. En témoigne en 1979, la création au sein du ministère de la Culture d'une sous-direction de l'archéologie, dont la mission est « d'étudier, de protéger, de conserver et de promouvoir le patrimoine archéologique national ». La croissance de l'Afan sera rapide (300 personnes en 1985). Les chantiers se multiplient ainsi que les embauches de personnels, entraînant une refonte des statuts de l'Afan en 1990. On observe cependant, dès cette période, de grandes diversités régionales en termes de prise en compte du patrimoine archéologique, d'approche méthodologique comme de résultats scientifiques.

Le cadre législatif en vigueur montre rapidement ses limites – l'épisode de la destruction du site romain de Rodez par l'aménageur en 1997 en est un exemple –, d'autant que le principe de financement des fouilles, dont le prix est négocié au coup par coup entre les parties, reste aléatoire. Après de nombreux rapports et débats parlementaires, près de 10 ans après la signature par la France de la Convention de Malte sur la protection du patrimoine archéologique, la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001 est promulguée. Elle instaure une redevance, imposition de toute nature, pour financer les diagnostics et les fouilles d'archéologie préventive et prévoit la création d'un établissement public administratif de recherche qui hérite des droits et obligations de l'Afan, laquelle est dissoute. L'institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) est mis en place le 1^{er} février 2002. Ses personnels deviennent des agents contractuels de droit public. Mais, alors que l'Inrap est à peine constitué, la redevance d'archéologie préventive (RAP) se révèle rapidement insuffisante, engendrant un important décalage entre le volume des prescriptions émises par l'État et la capacité de réalisation de l'Inrap. Le dispositif mis en place par l'État est menacé d'asphyxie. Or cette situation, qui provoque un mécontentement croissant chez les élus et les aménageurs, se double d'une forte réduction du produit de la redevance («amendement

Garrigue») qui précipite en 2003 une crise financière et sociale sans précédent au sein de l'archéologie. Les délais d'intervention sur le terrain ne cessent de s'allonger, aboutissant au blocage du système.

2. Le cadre législatif actuel de l'archéologie préventive

2.1. Le principe

La loi du 1^{er} août 2003 réaffirme la légitimité de l'archéologie préventive et les missions de l'Inrap. Toutefois, en distinguant très clairement les diagnostics archéologiques, d'une part, et les fouilles, d'autre part, elle revoit en profondeur les principes de financement de l'archéologie. Acte régalien par excellence, les diagnostics demeurent sous maîtrise d'ouvrage publique et sont réalisés soit par l'Inrap, soit par un service de collectivité territoriale agréé par l'Etat.

Les fouilles sont elles soumises à la concurrence, les opérateurs compétents, publics ou privés, étant préalablement agréés par l'État. L'aménageur devient maître d'ouvrage de l'opération archéologique. Lorsqu'il est privé, il peut solliciter l'opérateur de son choix et négocier le prix de la fouille de gré à gré ; dans le cas d'un aménageur public, il est soumis au code des marchés publics et ne peut choisir l'opérateur qu'après une procédure d'appel d'offre.

2.2. Le financement

Les diagnostics sont financés par une taxe, la redevance d'archéologie préventive (RAP). Cette imposition concerne l'ensemble des projets d'aménagement affectant le sous-sol, qu'ils soient, *in fine*, soumis ou non à une prescription de diagnostic ou de fouille, à l'exception des cas d'exonérations prévus par la loi :

- si le projet est soumis à autorisation ou déclaration au titre du code de l'urbanisme: le seuil est de 1.000 m² de SHON des travaux de construction (SHON: surface hors œuvre nette du bâtiment à construire ou à rénover);

- pour les autres projets (installations classées telles que carrières, grands linéaires tels que les autoroutes ou les voies ferrées, etc.): le seuil demeure 3.000 m² de superficie du terrain (unité foncière).

Créée par la loi du 17 janvier 2001 et aménagée en 2003 et 2004, puis en 2009 (augmentation des taux) et en 2011 (la redevance liquidée sur les projets soumis à autorisation d'urbanisme est désormais adossée sur la nouvelle taxe d'aménagement, fruit du regroupement de plusieurs

taxes dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme), cette taxe sert à financer les diagnostics réalisés par l'Inrap et les services agréés de collectivités territoriales. Elle couvre également les missions de recherche et de valorisation culturelle en matière d'archéologie, missions confiées par le législateur à l'Inrap, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de l'institut. Le produit de la RAP sert également (à hauteur de 30%) à alimenter le Fonds national d'archéologie préventive (Fnap). Ce fonds comprend deux volets :

- il sert à financer les fouilles relatives aux constructions individuelles, aux lotissements et aux logements sociaux; ce sont les enjeux propres à la politique du logement qui justifient ces prises en charges automatiques;
- il sert également à subventionner certains aménageurs, dont le projet économique pourrait être remis en cause par le coût des fouilles; c'est l'État qui décide des subventions alloués, fondant ses choix sur un panel de critères établis par un comité *ad hoc*.

Pour les fouilles, la loi de 2003 introduit une ouverture à la concurrence au bénéfice des seuls opérateurs publics et privés agréés par l'État. Ce dernier point étant le plus marquant: l'Inrap perd son monopole. Les fouilles sont facturées aux aménageurs. Et l'État assure un contrôle scientifique et technique de la réalisation des opérations.

C'est dans ce cadre que se précisent les missions de l'État. Ce dernier a la responsabilité de la sauvegarde (par l'étude ou par d'autres moyens comme la mise en place de «réserves archéologiques») du patrimoine archéologique susceptible d'être menacé par l'aménagement du territoire. Les services régionaux de l'archéologie prescrivent les diagnostics et les fouilles archéologiques, définissent les objectifs scientifiques des opérations et désignent le responsable scientifique sur proposition des opérateurs. Ils assurent le contrôle scientifique et technique des opérations préventives sur le terrain, mais également de l'exploitation scientifique des données archéologiques recueillies dans le cadre de «rapports d'opération», Ils gèrent également la question de la dévolution définitive du mobilier archéologique, ce dernier pouvant être partagé entre l'État et le propriétaire du terrain. Huit commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) siègent sous l'autorité d'un représentant de l'État, et assurent une couverture territoriale totale (métropole, outre-mer et archéologie sub-aquatique et sous-marine). Les responsables des services régionaux de l'archéologie peuvent «saisir» ces commissions qui émettent un avis sur le contenu et les résultats scientifiques des opérations de diagnostics et de fouilles. Ces dernières sont également consultées en amont afin de définir le niveau de contrainte archéologique le plus adapté à chaque situation (prescription de fouille ou non, mesure technique ou conservatoire, pouvant se traduire par la constitution de «réserves archéologiques»).

3. Les opérateurs en archéologie préventive

Les opérateurs en archéologie préventive sont de plusieurs natures. Aux côtés de l'Inrap, établissement public administratif national, se trouvent des services de collectivités territoriales et des entreprises privées. Tous doivent cependant obtenir un agrément du ministère de la Culture pour pouvoir réaliser des opérations archéologiques; mais seuls les services de collectivités territoriales peuvent réaliser les diagnostics. Les agréments sont délivrés pour une période de 3 ans, sur la base des grandes périodes archéologiques (du Paléolithique à l'Époque contemporaine). De par son statut, l'Inrap est agréé par la loi pour toutes les périodes et sur l'ensemble du territoire français.

Fin 2011, les collectivités territoriales dotées d'un service archéologique étaient au nombre de 69, dont 34 départements (soit un tiers des départements). Les entreprises privées, dont l'agrément ne concerne que les fouilles s'établissaient à 19 (14 entreprises, 4 associations loi 1901 et une personne physique). Sur ces 88 opérateurs, 21 sont agréés pour les seules fouilles, et 8 uniquement pour les diagnostics.

S'il n'existe pas de statistiques précises sur les effectifs des opérateurs agréés et sur leur volume d'activité, on peut estimer que les collectivités territoriales assurent environ 10% des diagnostics, que l'ensemble des opérateurs agréés se partagent environ 30% des fouilles et que leurs effectifs sont compris entre 800 et 1000 agents ou salariés, dont un grand nombre d'emplois non permanents. Les archéologues des universités et du CNRS sont respectivement environ 250 et 500. La plupart d'entre eux concentrent leur action sur les fouilles programmées et n'interviennent donc pas dans le champ de l'archéologie préventive. Enfin, le ministère de la Culture emploie environ 250 archéologues au sein de la sous-direction de l'archéologie et des services régionaux de l'archéologie, qui assurent la prescription, le contrôle scientifique et technique et l'établissement de la carte archéologique.

4. Les missions, les activités et les résultats de l'Inrap

Créé le 1^{er} février 2002 en application de la loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de la Culture et de la Recherche, l'Inrap a une triple mission: il est opérateur de diagnostics et de fouilles; il assure l'exploitation scientifique de leurs résultats; il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie. Au sein du ministère de la Culture, il agit en étroite relation avec la direction générale

des patrimoines (service du patrimoine, sous-direction de l'archéologie), le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA), les commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) et les directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie). Disposant depuis sa création d'une direction scientifique et technique, l'activité de recherche de l'Inrap est conduite sous l'égide d'un conseil scientifique associant des personnalités nommées par les ministères de la Culture et de la Recherche et des membres élus de la communauté archéologique: CNRS, universités, services régionaux de l'archéologie et services de collectivités territoriales.

Doté en 2012 d'un budget de 168,8 M€ permettant la réalisation de 78.600 journées de diagnostics, de 186.100 journées de fouilles, de 18.600 journées de recherche et de 3.700 journées de restitution des résultats au public, l'Inrap compte plus de 2 300 collaborateurs et chercheurs (2.021 équivalents temps plein travaillés en 2011). Il est le principal intervenant en archéologie préventive (près de 70 % des archéologues oeuvrant sur le territoire français), en zone rurale comme en milieu urbain. Organisé en 8 directions interrégionales, il compte 44 centres de recherches archéologiques répartis sur l'ensemble du territoire, y compris les Dom. Il conduit les opérations depuis l'acquisition des sources archéologiques sur le terrain jusqu'à la publication. De 2002 à 2011, ses archéologues auront réalisé 16.978 diagnostics sur 112.241 hectares et conduit 2.237 fouilles en France métropolitaine et dans les Dom. La construction progressive, de l'établissement s'est appuyée sur un projet d'établissement élaboré en 2004 et permettant de projeter son développement jusqu'en 2007, puis sur un plan intitulé «Reconquête aménageurs» élaboré en 2010, pour mieux répondre aux aménageurs et faire face au développement de la concurrence, et enfin, en 2011, sur un «contrat de performance», signé avec ses ministères de tutelle et fixant, à travers des objectifs précis, sa «feuille de route» pour les années 2011-2013. Enfin, tout début 2012, il s'est vu recapitalisé à hauteur de 21 M€ pour corriger l'absence de fonds propres à sa création et en finir avec les crises de trésorerie qui ont émaillé son histoire depuis 2002.

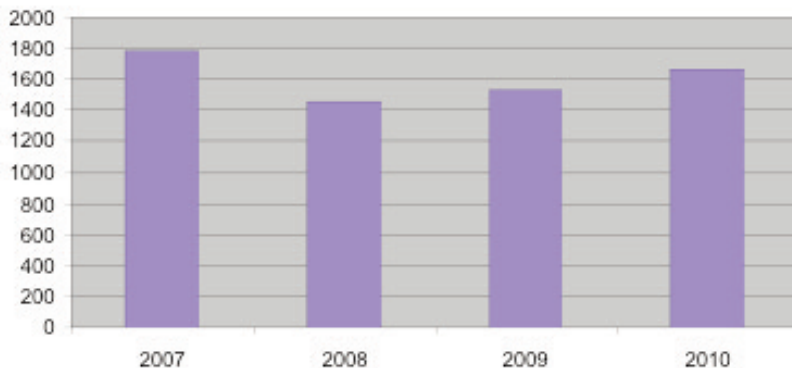
L'institut compte une grande diversité de compétences, chercheurs de haut niveau (dont plus de 100 docteurs): des spécialistes de chaque période (du Paléolithique à l'époque contemporaine), mais aussi des géo-archéologues, sédimentologues, anthropologues, palynologues, carpologues, anthracologues, archéozoologues, malacologues, céramologues, numismates, topographes et des spécialistes de l'histoire du climat et du paysage, des chercheurs en technologie de pointe (datation ^{14}C , dendrochronologie...). Ses chercheurs participent activement (près de 300) à des unités mixtes de recherche et leur nombre passe à plus de 500 si

l'on compte ceux qui participent à des groupes et projets de recherches interdisciplinaires. L'Inrap allie recherche opérationnelle sur le terrain, étude, interprétation et synthèse des données, mais également diffusion des résultats auprès de la communauté scientifique. Le déploiement de la politique scientifique s'accompagne d'une veille méthodologique et d'une harmonisation des pratiques. Une active politique documentaire est engagée pour mettre à la disposition de la communauté scientifique les résultats des recherches. Une programmation scientifique définit des axes embrassant toutes les périodes du Paléolithique à la période moderne. Deux «enquêtes nationales» ont recensé les données récentes sur l'âge du Bronze et l'âge du Fer. En dix ans, l'Inrap a ainsi consacré 134.762 jours de travail à l'exploitation scientifique des résultats des opérations archéologiques et un grand nombre des rapports de fouille ont fait l'objet de publications sous la forme d'articles ou de monographies. Récemment, une nouvelle collection a été lancée (*Recherches archéologiques*) et trois volumes sont déjà publiés. De nombreux articles et ouvrages (monographiques ou synthétiques) paraissent chaque année: ainsi, de 2006 à 2010, 918 articles scientifiques ont été publiés dans des revues françaises et étrangères, soit plus de 180 par an en moyenne. À côté de la publication des résultats scientifiques, l'Inrap a également lancé une collection d'ouvrages méthodologiques (*Les Cahiers de l'Inrap*) et une revue scientifique trimestrielle (*Archéopages*). Enfin, afin d'assurer le plus largement possible la diffusion des résultats scientifiques, l'Inrap a mis en place un site Internet, sur lequel sont disponibles plus de 300 rapports de fouilles ainsi que des milliers de notices de sites.

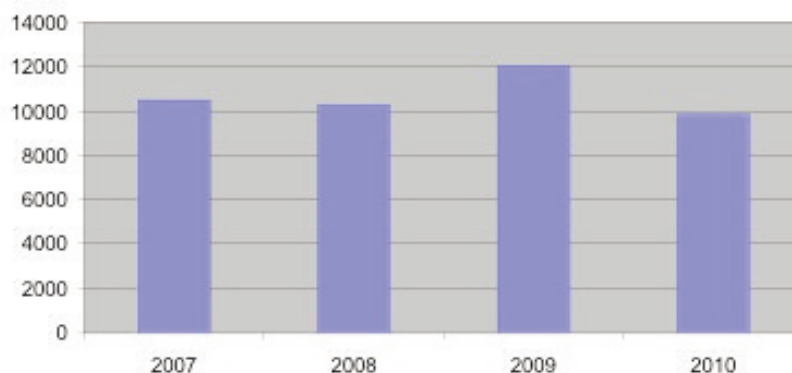
L'Inrap agit en étroite relation avec la communauté scientifique nationale et internationale. Il est membre de l'*Europeae Archaeologiae Consilium* et de l'*European Association of Archaeologists*. Chef de file du projet *Archeology in Contemporary Europe* (ACE), qui associe 13 institutions d'archéologie dans 10 pays européens et est financé par l'Union européenne, il est également l'un des fondateurs du projet européen Planarch. Il mène de nombreuses actions de coopération internationale notamment en Europe de l'Est, Algérie, Irak, Mauritanie et au Cambodge, où il dirige un programme quinquennal de fouilles préventives. En outre, ses chercheurs interviennent au sein de missions archéologiques au Bangladesh, Liban, Mali, Maroc, Myanmar, Sultanat d'Oman, Djibouti, Chypre, Albanie, Arménie, Bulgarie, Chine, Égypte, Italie, Mongolie, Palestine, Roumanie, Syrie, Tunisie, Ukraine... En dix ans, ses chercheurs sont intervenus dans 50 pays.

Enfin, mission essentielle de l'Inrap, la diffusion des résultats et la valorisation culturelle s'est développée selon un spectre très large. Pour présenter les fouilles au public, 700 «portes ouvertes» sur des chantiers

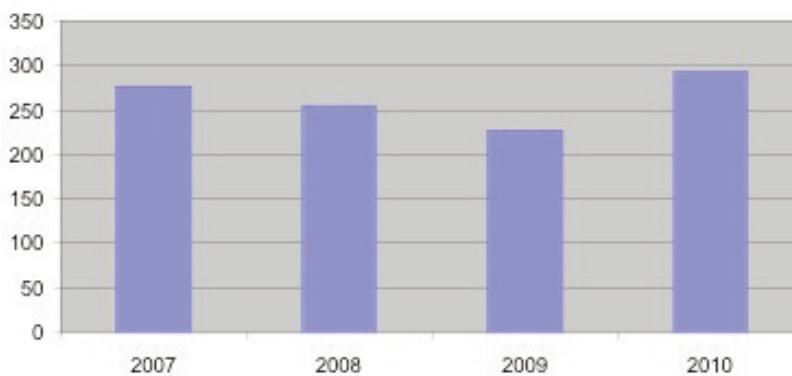
N diagnostics (T = 6431)



Surface diagnostics (T = 42687 ha)



N fouilles (T = 1053)



et 600 conférences ont été organisées depuis 2002. De même, sur la période, 42 ouvrages ont été publiés à destination du grand public et 250 expositions ont été coproduites en partenariat avec les collectivités territoriales et les aménageurs. De nombreuses initiatives de production ont permis de susciter la réalisation et la diffusion de dix longs et moyens métrages documentaires, trente courts métrages et dix films d'animation. Le site internet propose plus de cent-vingt reportages, douze dossiers thématiques, neuf atlas et une iconothèque donnant accès à 2.300 documents téléchargeables gratuitement; il attire 100.000 visiteurs par mois. L'Inrap a également organisé depuis sa création 9 colloques en partenariat avec de grandes institutions. Enfin, l'institut est à l'origine des *Journées nationales de l'Archéologie*, manifestation grand public du ministère de la Culture et de la Communication (comme la *Nuit européenne des musées* ou les *Journées européennes du patrimoine*), dont la troisième édition, qui fédère l'ensemble des acteurs de l'archéologie, se déroulera en juin 2012, durant un week-end entier.

5. Quelques apports scientifiques des opérations archéologiques préventives menées par l'Inrap

La politique d'aménagement du territoire en France donne l'opportunité d'étudier des sites ruraux sur de larges superficies. Ces échelles d'analyse entraînent une lecture différente des multiples données mises au jour mais également de nouvelles méthodes d'investigation. En effet, elles offrent des conditions privilégiées de lecture du sol et donc une meilleure capacité d'identification des vestiges, notamment ceux premier Moyen Âge (fig. 1). La plupart des grands décapages mettent en évidence non pas une mais souvent plusieurs occupations, diachroniques ou non. La fréquence des cas de diachronie permet d'étudier un territoire sur la longue durée. Dans le cas de sites contemporains, les occupations peuvent faire l'objet de comparaisons et offrent l'opportunité d'étudier les indices de hiérarchisations. C'est également le cadre indispensable à l'étude des relations intersites. Certaines occupations ne peuvent être saisies que par le biais de fouilles de grandes surfaces. Ainsi en est-il pour les établissements dispersés, ou ceux dont on veut étudier la mobilité. Sont alors également mis en évidence leur environnement et la possibilité d'enregistrer les rythmes et respirations, ruptures ou continuité, déplacements ou regroupements, ou encore la naissance des villages, la permanence des fonctions, etc.

Cette échelle met aussi en lumière le changement éventuel des formes d'habitat et de celles du paysage ou encore l'exploitation de l'espace agricole. La périphérie des habitats devient en effet accessible



Fig. 1. Vue aérienne du site de Montours «le Teilleul» (Bretagne). Cliché G. Leroux (Inrap).



Fig. 2. Plan du site altonmédiéval de Saleux (Picardie). Fouille I. Cattеду (Inrap).

avec ses aménagements divers (voiries, champs, chemins, limites parcellaires, etc.) et son environnement naturel et culturel, permettant d'aborder l'étude des campagnes et de leur organisation. De nouveaux «objets» d'études sont mis en évidence: chablis, vignes, pratiques agropastorales, etc.

5.1. Le premier Moyen Âge

Le premier Moyen Âge (5^e au 11^e siècle) est probablement l'une des périodes qui a le plus bénéficié des riches données issues de l'archéologie préventive de ces trente dernières années. Longtemps qualifiée d'«Âge Sombre», elle était jusque dans les années 80-90 essentiellement documentée par de riches «tombes mérovingiennes» et de trop rares sources écrites. L'image du monde paysan était celle de populations affaiblies par les vagues successives de migrations, vivant dans un habitat instable au sein de campagnes appauvries. Les quelques sites d'habitats mis au jour ne venaient pas contredire cette image.

Les découvertes de l'Inrap renouvellent aujourd'hui en profondeur nos connaissances dans ce domaine en révélant des territoires ruraux en pleine mutation, des campagnes dynamiques et de grandes diversités régionales dans l'organisation de l'habitat. Si certains sites livrent une importante densité de vestiges et une structuration rigoureuse, d'autres se présentent sous la forme d'ensembles épars, séparés par des espaces vides de traces. Dès le 8^e siècle, on note la multiplication d'aires d'activités spécialisées et une capacité de stockage des denrées plus importante. Les analyses des graines et des macro restes montrent la variété des espèces cultivées et la gestion raisonnée des cultures. Une panoplie d'outils agricoles est mise au jour. Sur le chapitre des pratiques d'élevage, on commence à avoir une bonne vision globale des choix de gestion des cheptels et même à discerner des différences régionales. D'autres acquis concernent les fortes distinctions sociales qui transparaissent au travers de l'alimentation carnée, entre le monde paysan, la ville et l'aristocratie laïque et ecclésiastique.

À Saleux (Picardie), l'habitat de 4 hectares (fig. 2) est organisé autour d'une nécropole de près de 2.000 individus au sein de laquelle sont aménagés deux églises successives (fig. 3). À Fontaine-Notre-Dame (Nord), un important habitat des 8^e-10^e siècle est rigoureusement structuré autour d'un chemin bordé d'un petit ensemble funéraire. À Ingré (Loiret), le site semble avoir abrité une couche aisée de la population rurale. Certaines occupations témoignent d'un statut social plus élevé ou encore d'activités spécialisées comme à Pratz (Jura). D'autres livrent des informations capitales pour l'étude de l'histoire des techniques comme à Colomby (Manche) et Thervay (Jura) où ont été découverts des moulins hydrauliques. La diversité des modes d'occupation est particulièrement visible à la fin de la période. À Méaulte (Somme), le site témoigne d'un vaste habitat fortifié (11^e-12^e siècle) sur plusieurs hectares. À Aschères-le-Marché (Loiret), un habitat des 11^e-13^e siècle possédait un souterrain formé de galeries coudées et voûtées. Le site de Pfulgriesheim en Alsace a livré une vingtaine de maisons sur cave des 10^e-12^e siècle. Les avancées dans l'étude de la céramique permettent peu à peu de mieux cerner les questions de rupture et de continuité des occupations ; comme à Saint-Pathus (Seine-et-Marne), où le site permet d'aborder la transition entre l'Antiquité et le premier Moyen Âge.

En Ile-de-France, autour de Paris, les grands habitats groupés dépassant la dizaine d'hectares se sont multipliés. Les opérations autour des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Melun-Sénart fournissent des exemples sans précédent de sites allant de la simple ferme à la grande agglomération rurale. Après Serris (Seine-et-Marne), exploré dans les années 90 sur une vingtaine d'hectares et associant cimetière, habitat privi-



Fig. 3. Vue depuis une nacelle, de l'église altomédiévale de Saleux (Picardie). Cliché I. Cattеду (Inrap).

légé et habitat paysan, l'extension des diagnostics sur la commune voisine de Jossigny a conduit à une nouvelle fouille d'un vaste habitat contemporain altomédiéval à moins de 500 mètres et présentant des activités de forge et de réduction de fer. La présence de nombreux habitats plus modestes en périphérie montre la nécessité de comprendre ces sites à l'échelle du terroir.

La multiplication de projets d'urbanisation et de réaménagements actuels des centres bourgs relance les recherches sur l'histoire et l'origine de nos villages, notamment avant «l'an Mil». Les opérations à Roissy-en-France, Tremblay, Louvres et Villiers-le-Bel en Ile-de-France illustrent le riche potentiel de ces sites et leur complexité. L'avancée des études céramologiques a révélé que de nombreux sites ruraux des 7^e-8^e siècles perduraient encore aux 11^e-12^e siècles (exemple de Louvres-Orville), période à laquelle on note de nombreux abandons. Leur organisation et leurs modes de construction n'indiquent pas systématiquement de changements majeurs. Ces observations atténuent sensiblement les théories anciennes sur la mutation de l'an 1000 et la naissance du village médié-

val, qui, en réalité, apparaît beaucoup plus progressive qu'on ne le supposait naguère. Certains sites occupés dès le 7^e siècle comptent déjà un ou plusieurs pôles d'attraction considérés comme spécifiques du village médiéval, à savoir une église et un habitat privilégié (exemple de Serris «Les Ruelles»). Des groupes de tombes plus ou moins importants sont découverts le long de chemins, de fossés, à l'intérieur ou en périphérie d'habitats du 10^e au 13^e siècle, montrant que l'inhumation dans le cimetière paroissial n'est pas encore généralisée.

Mais c'est surtout l'accroissement des surfaces fouillées (plusieurs dizaines d'hectares décapés et fouillés et plusieurs centaines diagnostiqués) qui va offrir l'opportunité d'étudier des terroirs sur la longue durée. La périphérie des habitats devient accessible avec ses aménagements divers (voiries, champs, chemins, limites parcellaires) et son environnement naturel. À Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), l'évolution d'un terroir a été étudiée sur environ 25 hectares, du 5^e siècle avant J.C. à nos jours. Les occupations altomédiévales (6^e-10^e siècle) s'organisent au sein d'un réseau de parcelles encloses dense et complexe témoignant de réaménagements sur une longue durée. Comme sur le site voisin de Montours, les parcelles reliées par des chemins étaient habitées ou réservées aux cultures, aux pâturages ou à des activités spécialisées.

Aujourd'hui, il est devenu évident que nos analyses et nos nouveaux questionnements doivent être poursuivis dans le cadre de dialogues interdisciplinaires, en prenant en compte les héritages et les différences ré-



Fig. 4. Plan d'une partie du site altomédiéval de Châteaugiron (Bretagne). Plan M. Dupré, fouille I. Catteddu (Inrap).

gionales mais surtout en élargissant notre échelle d'observation. À Châteaugiron, les chercheurs de différentes institutions ont apporté chacun leur expertise aux côtés de l'équipe de l'Inrap: le service régional de l'archéologie de Bretagne, associé à une archéogéographe, intègre le corpus d'information, cadastres anciens, photographies aériennes, vestiges, dans un système d'information géographique (SIG) et des spécialistes du paléoenvironnement (historien, anthracologue, carpologue, archéozoologue, palynologue de l'Inrap et du CNRS) fournissent un renfort scientifique. Cette réflexion interinstitutionnelle, interdisciplinaire et transdisciplinaire est devenue indispensable et automatique dans certaines régions où les équipes ont construit depuis un certain temps un vrai travail de collaboration. Conséquence non moins majeure, cette approche globale, combinée à des actions de pédagogie et de communication, apporte également des éléments de réponse aux élus locaux et aux aménageurs soucieux du territoire, de la gestion de l'eau, des déchets, etc.

Mais les avancées ne touchent pas uniquement le monde rural. En témoigne celle observée dans l'étude du phénomène urbain et la question des terres noires. Les opérations de La Calotterie dans la vallée de la Canche (Pas-de-Calais), relancent la problématique de localisation des installations portuaires et commerciales du célèbre port de Quentovic à partir du 7^e siècle. En lien avec la ville, nous retrouvons également les traces d'un christianisme en plein essor, comme l'illustrent les découvertes de baptistères paléochrétiens à Roanne, Ajaccio ou encore Marseille.

Enfin, après une raréfaction des fouilles de nécropoles, de nouvelles découvertes ont ponctué ces dix dernières années. En témoignent pour le 6^e et le 7^e siècles celles de Norroy-le-Veneur (Moselle), Ligny-le-Châtel (Yonne) ou Bondy (Seine-Saint-Denis). Celles de Marnay (Aube) et Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) couvrent toute la période à travers plusieurs centaines de sépultures dont les plus anciennes livrent un riche mobilier en métal et en verre.

Toutes ces données sont exploitées au-delà des rapports, au sein de programmes collectifs de recherche (PCR), de publications et de thématiques de recherches spécialisées.

6. Après dix années de mise en œuvre de la loi sur l'archéologie préventive, quelles en sont les forces et les faiblesses?

Un point fort est l'extraordinaire développement de la discipline, déjà largement commencé avant 2002. La France compte maintenant plus de 4.000 archéologues, pour à peine 700 en 1973 (année de la naissance de l'Afan). Néanmoins se posera rapidement le problème du renouvelle-

ment des générations, surtout dans les structures publiques et notamment à l'Inrap. À souligner également l'accès des archéologues à des lieux jusqu'ici impossibles à étudier: centre-ville, sites paléolithiques profondément enfouis, territoires écartés (la Guyane par exemple). De plus, les opérations archéologiques préventives concernent souvent d'importantes surfaces, impossibles à gérer en archéologie programmée (imagine-t-on la fouille d'un site paléolithique sur 10.000 m²?). Ces deux aspects, ainsi que le nombre élevé d'opérations, amènent une quantité incroyable de données scientifiques nouvelles.

Cette extraordinaire opportunité peut cependant représenter un risque: celui de n'avoir pas assez de temps et de moyens pour étudier finement ces données et les diffuser à la communauté scientifique, une fouille non publiée pouvant être considérée comme scientifiquement inutile. Un autre élément pouvant s'avérer négatif est la volonté de l'aménageur (qui paye la fouille) de privilégier le critère du prix, ce qui est le cas dans la plupart des opérations. Le contrôle scientifique et technique exercé par l'État se doit donc de rester fort et impartial afin de pouvoir s'opposer à des politiques de *dumping* conduisant à favoriser la rentabilité financière au détriment de la qualité scientifique. La concurrence entraîne des situations régionales contrastées, et donc des inégalités selon les territoires. Cela démontre, s'il en était besoin, l'importance du contrôle de l'Etat et des bilans intermédiaires. Elle peut également avoir pour effet un cloisonnement entre les opérateurs concurrents, préjudiciable à la circulation des informations et des données.

Soumise aux aléas de la vie économique, l'archéologie en a subi de plein fouet les conséquences. Ainsi, à l'échelle européenne, de nombreux archéologues ont perdu leur emploi du fait de la crise de 2008, qui a diminué les besoins en opérations archéologiques préventives.

Un dernier point important et unanime est l'adhésion générale du public à l'archéologie. À l'échelle du pays, le coût total des fouilles représente à peine plus du millième du budget total des aménagements en France. L'archéologie interpelle les consciences comme l'environnement, la biodiversité ou la dépollution du sol. Elle représente rarement plus de 1% du coût de construction d'une autoroute. L'archéologie devient une pratique normale, aujourd'hui intégrée dans le calendrier et le budget de l'aménageur. Elle est ainsi désormais mieux acceptée, d'autant qu'elle constitue *in fine* toujours pour lui une fierté d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine. L'acceptabilité de l'archéologie préventive ou le consentement à l'archéologie préventive, pour faire un parallèle avec l'impôt, est de plus en plus fort et elle trouve une grande légitimité parmi le public. Ainsi, 85% des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage Ipsos mené en 2010 la jugent «très utile ou plutôt utile».

Bibliographie

Pour la législation française et l'Inrap:

www.inrap.fr (accessed March 2012).

www.archeologie.culture.gouv.fr (accessed March 2012).

- I. CATTEDDU, A. NISSEN JAUBERT 2004, *Héritages antiques et temps nouveaux. Le haut Moyen Age*, in J.P. DEMOULE (ed), *La France archéologique. Vingt ans d'aménagements et de découvertes*, Paris, pp.156-169.
- I. CATTEDDU, coll. F. GENTILI, S. JESSET 2007, *Le renouvellement des connaissances sur l'habitat et l'espace rural du haut Moyen Age*, in DEMOULE 2007, pp. 82-92.
- I. CATTEDDU 2009, *Archéologie médiévale en France. Le premier Moyen Age (Ve-XIe s.)*, Paris.
- I. CATTEDDU, *Le monde rural à la lumière des sources archéologiques*, in *Dossiers de l'Archéologie. Aux origines du Moyen Age (V-XIe s.). A la découverte des sociétés rurales*, février 2011, pp. 6-14
- I. CATTEDDU, P. DE VINGO, A. NISSEN JAUBERT (ed) 2011, *On the Road again. L'Europe en Mouvement*, Thème 2 du Colloque Medieval Europe (Paris 2007), Genova.
- J.P. DEMOULE (ed) 2007, *L'archéologie préventive dans le monde. Apports de l'archéologie préventive à la connaissance du passé*, Paris.